



## Charte Juge-Arbitre Provence-Alpes-Côte d'Azur

Date Application : 01/01/2017  
Date Validation (CRA) : 14/12/2016  
Ref : PACA-CRA-REG-002-v1  
Nbre pages : 2

Le juge-arbitre convoqué pour officier lors d'une compétition a des droits et des devoirs.

Il représente le juge-arbitrage et le badminton français. A ce titre :

- 1) Sur les compétitions organisées par la ligue PACA
  - a) La nomination et la convocation est faite par la Commission Régionale d'Arbitrage.
  - b) Le défraiement journalier et le coût de déplacement sont pris en charge par la ligue PACA.
  - c) L'accueil, l'hébergement et la restauration sont pris en charge par la ligue PACA.

- 2) Sur les compétitions organisées par un club ou un comité

La nomination, la convocation, le défraiement journalier, le coût de déplacement, l'accueil, l'hébergement et la restauration sont pris en charge par ces instances.

### **NOMINATION**

Le juge-arbitre est nommé par la Commission Régionale d'Arbitrage – CRA - sur les compétitions organisées par la Ligue (ICR / TRJ / Championnats Régionaux, ..), par le Comité Départemental pour les compétitions de sa compétence (ICD / TDJ / GP / Championnat Départemental / ...) ou un Club pour les Tournois Privé.

- Dans le cas d'une compétition Ligue, la CRA transmet au juge-arbitre une convocation officielle.

Par son acceptation (POONA) de la compétition, le juge-arbitre :

- s'engage à être présent pendant toute la durée de la compétition.
- s'engage à respecter le code de conduite des officiels techniques disponible sur le site fédéral et de faire preuve d'une totale impartialité.
- est soumis à un devoir de réserve par rapport à la prestation d'un de ses collègues officiels techniques.
- doit remonter les résultats à la FFBaD via POONA sous 3 jours et transmettre dans un délai de 5 jours qui suit la fin de la compétition son rapport de juge-arbitre.

### **DEFRAIEMENT JOURNALIER ET COUT DE DEPLACEMENT**

Pour les compétitions où il est mandaté par la Ligue PACA, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration seront pris en charge par la Ligue selon le barème défini annuellement par son Conseil d'Administration.

Les frais sont pris en compte à compter de la date indiquée sur la convocation et jusqu'à la fin de la compétition.

Pour les compétitions où il est mandaté par un Comité Départemental ou un club, Le montant du défraiement et des frais annexes est défini d'un commun accord entre le JA et l'organisateur de la compétition.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org

## **DEVOIRS DU JUGE-ARBITRE**

Le comportement du juge-arbitre doit être exemplaire sur les terrains comme en dehors.

Au niveau d'une compétition, le Juge Arbitre doit toujours veiller à :

- arriver à la compétition au plus tard à l'heure mentionné sur la convocation ;
- arriver en bonne condition physique sur le lieu de la compétition afin d'être en mesure d'assurer sa mission dans les meilleures conditions possibles,
- porter la tenue vestimentaire réglementaire ;
- respecter les officiels techniques et les soutenir dans leurs fonctions ;
- faire preuve de courtoisie et du plus grand respect auprès des joueurs, conseillers, public,
- ne faire aucune discrimination (sexe, handicap, apparence physique, couleur de peau, ...) envers la totalité des personnes présentes à la compétition,
- ne pas consommer d'alcool pendant la compétition. Hors compétition, consommer de façon très modérée ;
- ne pas utiliser de produits dopants ou prohibés dans le cadre des activités liées au Juge Arbitrage ;
- faire son possible pour retirer le maximum d'expérience au contact des autres officiels pour progresser et faire en sorte de susciter de nouvelles vocations,
- être le plus neutre possible, vis-à-vis des Collectivités Territoriales et Elus associés, des partenaires de la Ligue PACA et de la FFBA D, des équipementiers ou marques sportives,
- rester neutre vis-à-vis des joueurs/parents/dirigeants car il n'est ni conseiller, ni photographe, ni représentant d'un équipementier sur la compétition.

En dehors d'une compétition, le Juge Arbitre se doit de respecter sur les réseaux sociaux ouverts et autres supports de communication publics ses pairs, les joueurs et dirigeants de la FFBA D, Ligues, Comités Départementaux, Clubs, les élus et salariés des collectivités publiques.

Il est tenu de répondre aux sollicitations de la CRA dans les délais impartis.

Tout juge-arbitre nommé désigné, accepte la présente charte et s'engage à veiller à son respect. Le non-respect de celle-ci, pourra être un motif suffisant de rappel à l'ordre, sanction ou révocation.

Ce document rédigé pour le niveau régional par la Commission Régionale d'Arbitrage se décline au niveau départemental.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org

**Joachim Ulrich**

Responsable de la Commission Régionale Arbitrage

